

Commune de Cudrefin – Rapport de la commission technique

Conseil communal du 25 avril 2024

Préavis n°76-2024, crédit d'investissement – Etude pour la rénovation du Port du Chablais

La commission technique, composée de Fabrice Schneider, Marc Buthey et Alain Bonny, a pris connaissance, le 10 avril 2024, du préavis numéro 76-2024 "Crédit d'investissement – Etude pour la rénovation du Port du Chablais" présenté par le syndic M. R. Emmenegger et le municipal en charge des ports M. J.-L. Amiet, avec la présence également de la municipale Mme C. Carel et le municipal M. J.-F. Milliet.

Le Port du Chablais est en mauvais état. Des investissements doivent être réalisés régulièrement et la sécurité des utilisateurs commence à être mise en péril.

La commune a dès lors demandé trois offres à des bureaux d'ingénieurs et selon la municipalité, c'est le meilleur marché qui a été retenu.

Le préavis présenté durant cette séance comportait deux phases, la première pour le projet d'étude de l'ouvrage et la deuxième pour l'exécution, le suivi et la remise de l'ouvrage. L'acceptation de ce préavis aurait pu aboutir à la réalisation du projet, technique et financière, sans autre concertation.

Après différents échanges sur l'historique des communications municipales et des deux groupes de travail brièvement mis en place pour les ports, la commission des finances a, avec l'aval de la commission technique, proposé de scinder le préavis en deux. Une première partie présentée ce soir au conseil validant l'exécution d'une étude qui aboutira à un cahier des charges contenant les éléments nécessaires, aux niveaux techniques et temporels. Cette étude donnera également une idée plus claire sur les coûts engendrés par le projet. En effet, l'aspect financier communiqué aux locataires des ports avant même qu'un montant définitif soit connu et que le conseil n'ait pu se prononcer sur le sujet pose un problème et a été remonté à la municipalité par les deux commissions présentes.

Dans un deuxième temps, lorsque l'étude sera terminée, la municipalité pourra réétudier l'aspect du financement, nous l'espérons en collaboration avec une commission adéquate, pour proposer un prochain préavis concernant le financement et la réalisation du projet.

Cet aspect du préavis qui concerne l'exécution, le suivi et la remise de l'ouvrage, est retiré du préavis 76-2024 et devra faire obligatoirement l'objet d'une étude qui devra être suivie d'une votation séparée lors d'un prochain conseil.

Durant la séance, la municipalité a répondu favorablement à la demande d'intégrer de façon pérenne les locataires des ports dans les décisions les concernant et nous suivrons ce point dans les mois à venir.

Nous notons également qu'il a été indiqué à la commission lors de cette séance, que contrairement au dernier courrier envoyé aux locataires des 2 ports de la commune, la rénovation du port du village ne serait visiblement plus pressante.

L'acceptation de séparer le projet en deux préavis démontre que les inquiétudes générées autour de ce projet ont été entendues par la municipalité.

En se basant sur le fait que :

- le présent préavis ne porte que sur l'étude du projet
- le financement et la réalisation du projet feront l'objet d'une prochaine étude
- la municipalité a répondu favorablement à la demande d'intégrer de façon pérenne les locataires des ports dans les décisions les concernant

La commission technique demande au conseil d'accepter le préavis 76-2024 Crédit d'investissement – Etude pour la rénovation du Port du Chablais.

La commission technique remercie le syndic M. R. Emmenegger et le municipal en charge des ports M. J.-L. Amiet pour les informations et explications fournies.

Cudrefin, le 15 avril 2024

Commission technique

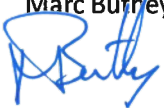
Président :

Fabrice Schneiter



Membre :

Marc Buthey



Membre :

Alain Bonny

